



Credirec est ce legal leur procedure de harcellement

Par **vanson**, le **03/06/2009** à **21:17**

Bonjour,
Cet organisme me réclame une créance impayée en 2001, de Finaref, suite injonction à payer en 2001, pendant 8 ans je n'ai jamais eu de suite après que Finaref ait fait saisir ma voiture par huissier.
Aujourd'hui Credirec me harcèle tous les jours au tel le soir à 19h/20h, menace ect. réclame 3000€ de principal plus 3000€ d'intérêts. Ils exigent des chèques signés non remplis 10 pour commencer ou que je demande à des amis de les faire à ma place. Sinon exécution. De plus la créance à doublée soit disant des intérêts sur 8 ans..
Je suis en liste rouge chez orange, comment peuvent-ils me harceler comme cela au tel.
Je n'ai pu avoir envie de leur répondre.
Que dois-je faire

Par **bastaing**, le **04/06/2009** à **21:42**

J'ai moi aussi le même problème mon dossier est allé dans les mains de Credit Rec saisie voiture en 1990 puis en 2001 relance de Credit Rec soit 11 ans sans nouvelles de Sofinco après de nombreux appels chez moi et à mon travail j'ai pris un avocat qui a envoyé un courrier demandant sur le champ l'historique de mon dossier la société Credit Rec a répondu s'être rapprochée de Sofinco et que ne pouvant m'apporter d'historique mon dossier était retourné chez Sofinco entre temps sur les conseils de mon avocat à chaque fois que l'on me téléphone je réponds que si on persiste à me tel je déposerai plainte pour harcèlement et je demande que la société de recouvrement se rapproche de mon avocat et recherche sans autre explications chaque année mon dossier se retrouve chez une nouvelle société de recouvrement et encore cette année à la même période juin quoi qu'il en soit ne jamais faire de paiement ce serait reconnaître ta dette et le montant réclame je suis dans ma 21ème

année et le montant est énorme prescription de 30ans et 5 ans surs les intérêts c'est à dire que les intérêts ne te peuvent plus être demandés dans ton cas comme le mien il y a sans doute un problème dossier incomplet qui ne permet pas une action juridique ex si ton véhicule a été saisi acte de vente aux enchères faisant apparaître le prix quoi qu'il en soit on ne devrait être redevable que du capital restant à payer